



RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Décembre 2022

1. PRÉAMBULE

Sanctionné le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une municipalité de prévoir, les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public (AOP). L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (C.M.) exige par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle (RGC) de la municipalité. Par exemple, elle pourrait établir le seuil de la dépense à partir duquel elle attribue ses contrats de gré à gré. Ce seuil pourrait varier selon le type de contrat (services professionnels, exécution de travaux, etc.)

Conformément à l'article 938.1.2 du C.M., la Municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle en 2022.

4. OCTROI DE CONTRATS AVEC APPEL D'OFFRE

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

LISTE DES CONTRATS 2022

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$</u>		
<u>Entrepreneur</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>
Jacques Dujardin	Déneigement des chemins d'hiver nov. 2020 à avril 2021	90 272.78 \$
Laboratoire Montérégie	Étude géotechnique	62 914.32 \$
Pluritec ltée	Ingénierie Plan et devis prolongement aqueduc Rang Ste- Geneviève	32 135.52 \$
Géninovation	Étude géotechnique	33 952.12 \$
	Total :	219 274.74 \$

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ DU MÊME CONTRACTANT TOTALISANT PLUS 25 000 \$</u>		
Groupe 132 inc.	Rapiéçage des routes et rangs	74 348.19 \$
Génicité	Ingénierie plan et devis aqueduc Sainte-Geneviève	35 067.39 \$
	Total :	109 415.58 \$

OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la municipalité :

LISTE DES CONTRATS 2022

<u>LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$</u>		
<u>Entrepreneur</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Montant</u>
Les Fondations André Lemaire inc.	Pavillon Turcotte	118 498.12 \$
	Total :	118 498.12 \$

5. MESURES

Des mesures sont établies concernant des situations de tentatives de corruption, d'intimidation, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et autres. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faite selon le cas.

Une rencontre d'information annuelle avec les employés(es) est organisée afin de leur rappeler l'importance de la confidentialité et de la discrétion.

6. PLAINTÉ

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance régulière du 11 janvier 2023

Hélène Chassé, *g.m.a*
Directrice générale et secr. trésorière